



## EXPLICATION DE VOTE

### Projet de délibération fixant les taux et montants de la TRM

\*\*\*

Monsieur le président,

Mes chers collègues,

Au fil de cette mandature, vous avez réussi, Monsieur le président du gouvernement, à dévoyer la réforme de la fiscalité et à transformer notre assemblée délibérante en chambre d'enregistrement de votre politique économique confiscatoire et néfaste aux consommateurs calédoniens. Il faudra que cela cesse !

Aujourd'hui encore, à l'occasion de ce projet de délibération instaurant une TRM (Taxe de régulation des marchés) à taux multiples en remplacement de la TCPPL (Taxe conjoncturelle de production de la production locale), vous vous livrez à un clientélisme effréné.

Et vous ne vous en cachez même plus à l'approche des élections... En commission de la législation et de la réglementation économiques et fiscales, le 11 février dernier, vous avez avoué que « *la TRM permettra de traiter les demandes de régulation des marchés au plus vite !* ».

Voilà donc la vraie raison des taux multiples et élevés de cette taxe « *qui serait perçue selon 12 taux, échelonnés par tranche de 5% entre 5% et 60% (!) de la valeur CAF; et le droit fixe s'élèverait à 250 F, 500 F, 750 F et 1000 F par litre ou kilogramme* », selon la proposition de votre parti.

Alors que l'ancienne TCPPL ne touchait, il faut s'en rappeler, que 7% des produits consommés en Nouvelle-Calédonie.

La TRM avait pour but de simplifier la fiscalité... bonjour la simplification avec 13 taux !

Mais, même toute cette cuisine fiscale ne parvient plus à masquer les difficultés économiques que vous infligez aux porte-monnaie des Calédoniens : décidément non, les quelques dizaines de francs en moins sur la purée *Mousline* ne compensent pas les quelques milliers de francs ponctionnés sur les pneus par exemple...

En conséquence et pour ne pas cautionner vos *bidouillages* fiscaux en faveur de certaines entreprises, les Républicains Calédoniens voteront contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.